



Communiqué

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE CLÔT UN PLACEMENT PRIVÉ DE REÇUS DE TRANSACTIONS BOURSIÈRES SUR L'OR

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

OTTAWA (Ontario), le 19 septembre 2013 – (TSX : MNT / TSX : MNT.U) La Monnaie royale canadienne a le plaisir d'annoncer la clôture d'un placement privé de six millions de reçus de transactions boursières (« RTB »), dans le cadre de son programme Réserve d'or canadienne, au prix de 15,17 \$ CAN par RTB (« le placement »), pour un produit brut de 91 029 559 \$ CAN. Les RTB nouvellement émis ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et sont entièrement fongibles avec tous les autres RTB en circulation. Le placement a été fait sans prospectus, conformément aux conditions d'ordonnances de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datées du 30 août 2011 et du 12 octobre 2012.

La détention de chaque RTB confère un droit de propriété véritable et en *common law* direct sur des produits d'investissement en or détenus par la Monnaie dans ses installations sécurisées d'Ottawa (Ontario). Après déduction des frais associés au placement, le produit net de 90 847 868 \$ CAN a été affecté aujourd'hui à l'achat de 64 990,568 onces d'or au total, pour le compte des titulaires des RTB, selon la fixation du cours de l'or LBMA à 1365,50 \$ US l'once et le taux à midi de la Banque du Canada de 1,00 \$ US/1,0237 \$ CAN. Les RTB nouvellement émis confèrent le même droit à de l'or physique que tous les autres RTB en circulation, lequel s'établit aujourd'hui à 0,0108318 once troy.

En outre, la Monnaie annonce son intention d'offrir un service supplémentaire facultatif, dans le cadre de son programme de rachat, afin de faciliter la liquidation des produits d'investissement en or. Les titulaires de RTB qui souhaiteront s'en prévaloir devront acquitter des frais de facilitation d'environ 13 points de base de l'or physique liquidé (sous réserve d'un certain minimum) en plus des autres frais associés à l'échange de RTB pour des métaux précieux. Ce service supplémentaire facultatif devrait être offert par la Monnaie dès le 17 mars 2014 à tous les titulaires de RTB intéressés à s'en prévaloir.

Un placement dans les RTB comporte un certain degré de risque. Ces risques découlent principalement des fluctuations du cours de l'or. On trouvera un exposé détaillé de ces risques et d'autres renseignements importants sur les RTB et le programme de la Réserve d'or canadienne dans le Bulletin d'information daté du 17 septembre 2013 (le Bulletin d'information), que l'on peut obtenir sur les sites www.reserve.monnaie.ca et www.sedar.com. Les titulaires de RTB n'auront aucun recours contre la Monnaie royale canadienne ni le gouvernement du Canada en cas de perte de leur investissement.

Les RTB n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent pas être proposés ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ni vente de titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de la Monnaie royale canadienne

La Monnaie royale canadienne est la société d'État responsable de la production et de la distribution des pièces de circulation canadiennes. Titulaire de l'accréditation ISO 9001-2008, la Monnaie est reconnue comme l'un des établissements de monnayage les plus importants et les plus polyvalents au monde. Elle propose toute une gamme de produits spécialisés de très grande qualité et des services connexes à l'échelle internationale. La Monnaie a émis des reçus de transactions boursières, dans le cadre de ses programmes Réserve d'or canadienne (TSX : MNT/MNT.U) et Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS/MNS.U), qui confèrent à leurs titulaires un droit de propriété véritable et en *common law* direct sur des produits d'investissement en or ou en argent détenus par la Monnaie dans ses installations sécurisées. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la Monnaie et ses produits et services, visitez le site www.monnaie.ca.

Le présent communiqué contient de l'information prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (l'« information prospective »). Les renseignements de nature prospective contenus dans ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les modalités du placement et l'intention de la Monnaie d'offrir un service supplémentaire facultatif dans le cadre de son programme de rachat. Toute l'information prospective est donnée conformément aux règles d'exonération prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes tels que « s'attendre à », « croire », « budgéter », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier » « estimations », « prévisions », « plans », « projets » ou « calendrier » ou d'expressions semblables ainsi qu'à l'emploi du futur et du conditionnel. L'information prospective reflète l'opinion actuelle de la direction de la Monnaie et est fondée sur des hypothèses qui s'appuient sur l'information dont elle dispose actuellement. Bien que la Monnaie soit d'avis que les énoncés prospectifs reposent sur de l'information et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à des risques et à des incertitudes. On trouvera plus de renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les RTB, le programme de la Réserve d'or canadienne ou la Monnaie dans le Bulletin d'information, qu'on peut obtenir de la manière susmentionnée. À moins que la loi ne l'y oblige, la Monnaie ne s'engage aucunement à réviser ou à mettre à jour l'information prospective à la suite, notamment de nouveaux renseignements ou d'événements futurs après la date des présentes.

- 3 -

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Alex Reeves
Chef principal, Communications
Monnaie royale canadienne
613-949-5777
reeves@monnaie.ca

Relations avec les investisseurs

Steve Higgins
Chef principal, Réserves d'or et d'argent
canadiennes
Monnaie royale canadienne
1-866-677-1477
reserve@monnaie.ca